

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024 à 20 H 30

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 décembre 2024.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont six pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à M. David LESUR)
M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)
M. Yves DELORME (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)
Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à Mme Linda LAURO)
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Guy VACHON)
M. Jean-Pierre MALSERT (pouvoir donné à M. Jacques PRAT)
Mme Nadine EUKSUZIAN
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération n° 2024.062 : Acquisition d'un fonds de commerce sis 181, RD 386 à Sainte-Colombe

Monsieur le Maire explique que le titulaire du bail commercial du restaurant « *Smoke and Fries* » a fait connaître sa proposition de céder à l'amiable son fonds de commerce et que la commune était intéressée afin d'assurer le développement d'une nouvelle offre de commerces sur Sainte-Colombe. Le prix d'acquisition proposé est de 30 000 €.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal, compte tenu de l'intérêt du projet, d'approuver l'acquisition à l'amiable de ce fonds de commerce et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches liées à cet achat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L111-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (14 voix pour et 2 abstentions [Monsieur Jacques PRAT et M. Jean-Pierre MALSERT]) :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable par la ville du fonds de commerce du restaurant « *Smoke and Fries* » pour un montant de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante
- **CHARGE** Maître Eric JANEY, Notaire à Sainte-Colombe de rédiger tous les actes à venir
- **PREND** en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition

Pour extrait conforme
A Sainte-Colombe, le

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 069-216901892-20241218-2024_0062-DE



Le Maire,
Marc DELEIGUE

Transmis en Préfecture le : 19/12/2024
Affiché le : 19/12/2024

